



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

BCE

Question écrite n° 62335

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur la présentation du site Internet de la banque centrale européenne. Si les documents officiels de la BCE sont diffusés sur son site dans les 11 langues de l'Union européenne, il est par contre impossible pour une personne ne connaissant pas l'anglais de naviguer sur ce dernier. L'absence de multilinguisme traduit le peu d'intérêt porté par cette institution pour la majorité des européens ne parlant pas couramment la langue de Shakespeare. A l'heure du passage à l'euro fiduciaire, ce site devrait être facilement accessible à tous. Aussi, il lui demande s'il envisage d'intervenir auprès du gouverneur de la banque centrale afin qu'il soit mis un terme à cette situation.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur l'utilisation exclusive de la langue anglaise sur le site Internet de la Banque centrale européenne (BCE). La BCE n'étant pas une institution communautaire, elle n'est pas soumise à une obligation de traduire ses publications dans toutes les langues de la Communauté. Pour autant, ses bulletins mensuels d'information et de communication sont déjà disponibles en anglais, en français et en allemand. Le Gouvernement entend saisir toutes les occasions, dans les enceintes adéquates, pour promouvoir le plurilinguisme au sein de la BCE et en particulier l'usage du français.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62335

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juin 2001, page 3456

Réponse publiée le : 23 juillet 2001, page 4234